Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260122-2026_05-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
**Commune de Saint-Marcan**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22/01/2026

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférents | Présents |
| 11 | 7 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Janvier à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

**Présents** : M. LEPORT Louis, Maire, M. LEBRET Xavier, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël

**Excusés** : Mme MAZIER Sylvie, Mme CHAPPÉ Eliane, M. PITOIS Jérôme

**Absent** : M. LEPORT Gaël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

**2026/05 – Maison communale du 9, Rue du Menhir - Etude de faisabilité : Missions complémentaires proposées par le bureau d'études Pilipili**

Dans le cadre du projet de rénovation de la maison communale du 9, Rue du Menhir, et en particulier de l'étude de faisabilité, le bureau d'étude Pilipili, dans sa note méthodologique, a détaillé ses prestations, pour un montant de **10 210€ HT**, soit **12 252€ TTC.**

Le bureau d'étude avait également chiffré des missions complémentaires, à savoir :
- Une étude thermique
- Des diagnostics complémentaires

pour un montant total de **910€ HT**, soit **1 092€ TTC**.

Afin d'anticiper sur un éventuel recours à ces prestations au cours de l'étude de faisabilité, M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter ces missions, afin de les inclure dans la demande de subvention "Ambitions communes" auprès du Département.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- Accepte l'inclusion de ces prestations dans l'étude de faisabilité pour un montant de 910€ HT, soit 1 092€ TTC, afin qu'elles apparaissent sur le plan prévisionnel qui sera présenté au Département dans le cadre de la demande de subvention "Ambitions communes" pour l'aide au financement de cette étude.**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE SAINT-MARCAN 35120 ILLE ET VILAINE